



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « **RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2019 DÉCRÉTANT UNE QUOTE-PART AUX MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2019 POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** » a été adopté le 22 janvier 2019.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 24^e jour de janvier deux mille dix-neuf.

Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC DE JOLIETTE, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 24 janvier 2019 entre 8h30 et 16h30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 janvier 2019.

Signature